




Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2013

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace** 

## Avis n°80

### Agrément du Conservatoire des Sites alsaciens en Conservatoire régional d'espace naturel

Réunion du 23 mai 2013, point 3

#### Problématique

Les Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (CREN) contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel du territoire régional.

Le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) a déposé une demande d'agrément en tant que conservatoire régional d'espaces naturels auprès du préfet de Région en application à l'article D 414-30 du code de l'environnement.

Cette demande, conformément aux textes, apporte :

- des informations complètes sur le CSA,
- les motifs de la demande d'agrément,
- la liste des membres du conseil scientifique de l'organisme mentionnant leurs qualités et qualifications,
- un plan d'actions quinquennal, qui détermine par priorités, les actions que se propose de mener à bien l'organisme.

L'arrêté du 7 octobre 2011 précise que les CSRPN doivent être saisis par le Préfet pour apporter leur avis sur certains aspects de ces dossiers.

#### Questions

Le CSRPN est sollicité sur :

- **la composition du conseil scientifique du CSA ;**
- **son plan d'actions quinquennal.**

## Avis

Le CSRPN considère que :

- **la composition du conseil scientifique du CSA est diversifiée et que les principales disciplines scientifiques nécessaires aux besoins de cet organisme pour répondre à ses objectifs statutaires sont représentées ;**
- **le plan d'actions doit être complété**
  - de la définition de priorités et d'une hiérarchisation des actions ;
  - de la rédaction de plans de gestion précis pour chacun des différents types de milieu des parcelles gérées.

## Préconisations

Le CSRPN recommande :

- de réduire le nombre de représentants de chacune des disciplines ;
- d'élargir le spectre des disciplines du conseil scientifique en rajoutant la malacologie et un représentant de chacune des disciplines intégratrices suivantes (géographie-paysage, sociologie-droit).